

	FICHE METIER	PROCESSUS PILOTAGE	
	CONDUCTEUR	PAGE 3	IND. A
		REFERENCE FM 103	
Création : 20 aout 2019 Mise à jour : 20 aout 2019			

Supérieur hiérarchique : Chef d'exploitation

Subordonné : L'agent de quai

Mission générale

Le conducteur est responsable de l'installation en cours d'exploitation. Sa mission doit être remplie dans le respect total des règlements, des règles de sécurité au poste de travail et en privilégiant la qualité de l'accueil auprès de la clientèle. Il a un rôle d'information auprès des clients et un retour d'information auprès de la direction et du chef d'exploitation.

Missions techniques

Connaître parfaitement le Règlement d'exploitation particulier de la RTGB

Avant ouverture le conducteur doit :

- réaliser les vérifications, essais et contrôles journaliers préalables à l'ouverture et viser la feuille de contrôle correspondante,.
- s'assurer de la réalisation par le biais du planning d'entretien des opérations de maintenance qui doivent être exécutées par le personnel d'entretien, sinon les effectuer par lui-même,
- renseigner en temps réel et précisément le registre d'exploitation sur l'ensemble des vérifications effectuées avant l'ouverture de la remontée mécanique,
- nettoyer la station, le poste de conduite et la caisse,
- vérifier, d'une manière générale, la véracité de l'information donnée aux clients,
- mettre en place et vérifier la caisse (cf fiche poste caissier)

Pendant l'exploitation, le conducteur doit :

- être au voisinage immédiat de l'installation de conduite, c'est-à-dire dans le poste de conduite, à la caisse ou sur l'aire d'embarquement,
- se tenir en éveil par rapport à son installation, guetter les bruits anormaux et solliciter l'intervention des techniciens de maintenance si nécessaire,
- renseigner précisément le registre d'exploitation en temps réel et **le viser chaque jour**. Il précise également le nom du personnel présent et des relèves en cours d'exploitation,
- délivrer et contrôler la validité des titres de transport pendant les périodes où la présence de caissier n'est pas nécessaire. Il est responsable de sa caisse et dans tous les cas, il assure le poste de caissier, (cf fiche poste caissier)

- bloquer la vente des titres de transport (fermeture du tourniquet) lorsqu'il y a trop de clients aux caisses pour s'occuper exclusivement de leur embarquement,
- transmettre au chef d'exploitation les éventuelles réclamations des clients,
- informer l'astreinte dans le cas d'un arrêt prolongé de l'exploitation,
- en fin de journée, vérifier la caisse, ranger les recettes et les fonds de caisse (gare haute et basse) au coffre et remplir les tableaux de suivi de recette et de passages « tourniquet » sur l'informatique,
- et d'une manière générale prendre connaissance des missions dans le « Topo guide gare basse »

Il doit avoir une attitude commerciale, être à l'écoute de la clientèle et lui proposer les produits spécifiques qui lui sont adaptés.

En cas de circonstances exceptionnelles, le conducteur doit :

Le détail des circonstances exceptionnelles est détaillées dans la « Fiche Reflex »

En cas de vent – grêle ou orage :

- suivre les prévisions météorologiques via les sites internet spécifiques,
- s'assurer que l'installation peut être exploitée sans danger pour les personnes transportées,
- remettre en place les barrettes de la ligne en cas de déclenchement en respectant la procédure,
- interrompre l'exploitation en cas de vent fort et/ou violent. L'exploitation ne reprendra qu'après contrôle visuel vidéo et un voyage à vide.

En cas d'orage :

- Mettre l'installation hors tension.

En cas d'incident ou accident :

- informer le directeur et/ou chef d'exploitation et si besoin les services de secours.

Aptitudes requises

- Techniques : Être sensible aux risques de son poste de travail et de son environnement. Posséder le réflexe entretien machine et respect du matériel. Participer à la réalisation des opérations garantissant la sécurité des personnes (personnel, clients, intervenants extérieurs) et des biens, les appliquer et les faire appliquer.
- Comportementales : Être rigoureux, intègre, curieux, présentable, vigilant et très disponible.
- Organisationnelles : Posséder la capacité de décider. Être capable de recevoir et de transmettre les informations. Posséder une autonomie dans son travail. Être sensible aux éléments déterminants de l'environnement de son poste de travail.

- Relationnelles : Être sociable, avoir le sens du contact et de l'écoute. Avoir un comportement exemplaire au contact de la clientèle. Avoir une attitude commerciale.

Qualifications requises

- Avoir obtenu l'examen de conducteur et de « téléphériques bicâbles » de DSF, ou être autorisé par le Chef d'exploitation à conduire.
- Être apte à réaliser les opérations journalières préalables à l'exploitation consignées dans la liste des contrôles BT 54-SE,
- Connaissance et pratique informatiques : Word, Excel, messagerie, ...
- Habilitation nécessaire : électrique B2V, PSC1, Manipulation extincteur, Travail en hauteur,
- Maîtriser l'Anglais.

Remplacement

Le conducteur peut être remplacé par la personne désignée.

Éléments de positionnement

CCN : Conducteur de téléphérique - NP de base : 212

Variables	Définitions	Majorations
Expérience	Débutant	0NP
	Autonomie partielle (1 an et obtention du permis TPH DSF)	+1NP
	Autonomie normale (Après 2 ans)	+2NP
	Autonomie supérieure	+3NP
Spécialisation		
Polyvalence	Réalise des taches relatives au métier de maintenance	+1NP
	Réalise des taches relatives au Services Général	+1NP
	En formation animateur Qualité	+1NP
	Assure la mission d'animateur Qualité	+2NP
Responsabilité	Assure la mission de régisseur de recettes suppléant	+1NP

